

La légitimité du pouvoir parlementaire

Masih

Introduction

Le fondement du pouvoir politique, la souveraineté politique et la légitimité d'un régime politique sont des choses primordiales et déterminantes qui distinguent les gouvernements démocratiques des non-démocratiques. Dans une répartition générale, la volonté du peuple est le fondement de base du pouvoir politique. L'Etat est la manifestation de la volonté du peuple et sa légitimité découle du désir et de la volonté générale. Dans les systèmes démocratiques, le pouvoir politique naît de la participation politique active. Les institutions politiques de la société se forment à l'issue du suffrage universel et elles exercent le pouvoir politique sous la supervision du peuple. La durée de la légitimité de ces institutions dans l'exercice du pouvoir dépend de leur aptitude à s'attirer « l'agrément du peuple ». « L'agrément du peuple » par rapport à la manière d'exercer le pouvoir politique garantit la durée des institutions et les constitutions politiques régnant dans chaque pays. Ces pays jouissent de plus de stabilité et font face rarement aux crises. C'est le principal but de la démocratie. L'agrément du peuple est quelque chose de palpable et relative en même temps. C'est-à-dire qu'il est impossible d'avoir l'agrément du peuple de manière absolue. Raison pour laquelle pour assurer sa pérennité, chaque gouvernement et régime doit élever le niveau de l'agrément du peuple. De l'autre côté, dans les régimes non-démocratiques, l'ordre politique est dépourvu de légitimité et d'agrément du peuple n'est pas la condition et la cause de la pérennité du système politique. Au contraire, avant de reposer sur les facteurs de légitimité, le pouvoir s'impose ici grâce à la violence et la force.

Nous voulons dans cet article présenter les fondements du pouvoir politique selon l'imam Khomeiny afin d'y préciser la place de la légitimité du peuple. La principale question à laquelle cet article veut répondre est : est-ce que selon l'imam Khomeiny la légitimité du système politique vient du peuple ou non ? Pour répondre à cette question il faut dire que selon l'imam Khomeiny, mis à part la position de l'Islam dans la légitimité du gouvernement, le peuple joue un rôle indépendant dans la reconnaissance de la légitimité du système politique. Tout d'abord nous brosserons les points de vue sur le sujet et nous soumettrons notre argumentation pour soutenir la thèse ci-dessus.

A – La légitimité selon l'Islam

Certains pensent que la légitimité dans l'islam se distingue de l'acceptation et la reconnaissance. Selon eux, la voix du peuple s'applique sur l'acceptation du régime et la légitimité du système islamique est une chose indépendante de la volonté du peuple. Pour eux, « la majorité » ne saurait jamais servir de critère complet pour la légitimité et la considération politiques. Un gouvernement en soi peut être légal et valide, sans jouir de l'acceptation et de la concrétisation extérieure :

Le peuple n'attribue pas une légitimité à l'autorité d'un Faqih (guide religieux), mais leur voix et leur reconnaissance peuvent contribuer à son établissement.

Ou alors

Nul n'a le droit de gouverner, à moins d'avoir une permission de la part de Dieu. C'est-à-dire le gouvernement de celui qui est investi par Dieu est légitime.¹

Plus loin encore :

Nous devons accepter l'autorité de celui dont l'agrément de Dieu pour gouverner est établi pour nous et que nous arrivions à trouver une permission de Dieu montrant qu'on peut le reconnaître comme guide.²

Dans cette perspective, l'autorité d'un Faqih repose sur l'autorisation divine et sans besoin de la volonté du peuple. La reconnaissance de cette autorité et son implantation effective représentent l'unique rôle que le peuple peut jouer. Selon ce point de vue, insister sur la voix du peuple est une chose que seul reconnaît le libéralisme. Une telle chose n'existe pas dans le cadre islamique :

« La voix du peuple dans le système islamique n'a aucune influence sur la légitimité...Ceux qui pensent que dans le système islamique Dieu a accordé au peuple le droit de désigner son dirigeant (et qu'il le fait par suffrage pour désigner son guide) avancent des paroles qu'on ne voit que dans la conduite de l'ordre libéral et qui ne correspondent guère à l'idéologie de la wilâya al-faqih »³

Comme on le remarque à partir de ce point de vue, la légitimité d'un gouvernement islamique dans l'islam est une chose qui se réalise avec la permission de Dieu et l'opinion du peuple n'a rien à voir dedans. L'argumentation ci-dessus cherche à distinguer la légitimité de l'acceptation. La question maintenant est : est-ce que cette séparation est faisable ?

¹ Mohammad Taqî Misbâh Yazdî, « gouvernement et légitimité », critique, série 2, No.7 ; été 1377

² Ibid, Le gouvernement islamique et l'autorité d'un guide spirituel (wilâya al faqih)

³ Le gouvernement et la limite de la légitimité, Mohammad Jawâd Lârijâni, p.341

Il paraît qu'une pareille distinction soit rationnellement et effectivement impossible. Comment peut-on évoquer la légitimité d'un gouvernement qui ne s'est pas établi extérieurement. On peut reformuler ainsi l'argumentation ci-dessus : Le gouvernement islamique ou plus précisément l'autorité d'un Faqih est légale, peu importe qu'il soit implanté ou non, car c'est dans cette perspective que l'acceptation de la formation extérieure du gouvernement se traduit. La question qui se pose est la suivante : comment peut-on discuter d'un gouvernement qui n'est pas encore extérieurement établi ? Il faut dire qu'on ne peut parler de la légitimité d'un gouvernement que s'il est effectivement formé et mis en place. Ce dont on débat à propos d'un gouvernement avant sa formation c'est l'efficacité et les particularités appréciées qui font en sorte que les partisans votent pour la légitimité de ce système gouvernemental parce qu'il remplit les conditions et présente un résultat extérieur. C'est ici que la distinction entre « la légitimité de formation » et « la légitimité de continuation » s'avère utile. Certains parlent de « légitimité première » et « légitimité secondaire ». Lorsque les partisans d'un système de gouvernement exposent une théorie sur un gouvernement, cette idée se confronte à l'acceptation du peuple. Sur ce point, cet ordre politique voit jour et obtient une légitimité première. Et au cas le peuple continue à apprécier cette théorie, ce système de gouvernement acquiert la légitimité secondaire. Cela veut dire que l'acceptation du peuple est le seul critère d'attribution de légitimité. Donc, ceux qui pensent que l'autorité d'un Faqih est légitime qu'elle soit implantée ou non, n'ont pas d'argument. Ainsi, on ne peut considérer logique le fait de parler de la légitimité d'un système de gouvernement alors qu'il n'existe pas à l'extérieur.

La souveraineté divine représente le fondement de base de la distinction ci-dessus, ce qui est indispensable dans l'Islam.⁴ LA question qui se pose est : est-ce que dans le saint Coran et la Sounna le gouvernement repose sur le suffrage du peuple ou alors le gouvernement islamique est un gouvernement divin dont la légitimité ne dépend du choix du peuple ? Est-ce l'agrément du peuple qui confère au gouvernement une légitimité dans la société islamique ou alors le gouvernement islamique tient de Dieu sa légitimité sans considérer l'agrément ou non du peuple ?

Pour répondre à cette question il importe de présenter la place du peuple dans la désignation d'un gouvernement et l'analyse du fondement du pouvoir selon le saint Coran et a Sounna. Dans le saint Coran l'autorité appartient à Dieu : « Point d'autorité si ce n'est Allah ». Cela veut dire que la souveraineté de tout l'univers appartient à Dieu. On se demande quel rapport existe-t-il entre la souveraineté divine et la souveraineté

⁴ Mohammad Taqî Misbpah Yazdî, « gouvernement et légitimité », critique, No.7 p.2 ; été 1377

politique ? Certains ont une plus large compréhension de ce verset et estiment que la souveraineté politique appartient à la fois à Dieu. Les premiers Khawârij avaient ainsi compris la signification de ce verset en considérant le mot « hokm » ici comme « autorité ». Ils croyaient qu'en dehors de Dieu personne n'avait le droit de gouverner. L'imam Ali (a.s) leur avait répondu que le mot « hokm » dans ce verset veut dire « législation » et non « autorité » et que les gens ont besoin d'un dirigeant, qu'il soit bon ou mauvais, afin que le croyant puisse œuvrer sous son gouvernement et que le mécréant jouisse de sa vie mondaine.

Il semble que ceux qui considèrent que « la souveraineté » au sens de « diriger » appartient à Dieu sont victimes de ce manque de vigilance en confondant « autorité-législation » avec « autorité-gouvernement ». Dieu de l'Islam c'est Dieu le législateur, mais c'est au peuple que revient son application en ce sens que l'autorité dans son aspect exécutif ne compte pas comme une affaire divine. Cela revient aux êtres humains. La souveraineté divine est une souveraineté réelle alors que la souveraineté politique est abstraite, conçue et liée au contrat (cela se traduit dans l'Islam sous le nom d'allégeance). Donc, il est impossible d'extraire une loi abstraite d'une loi réelle. Raison pour laquelle, ceux qui par extension pensent qu'en plus de légiférer « Hokm » veut aussi dire « diriger » se trompe involontairement dans leur raisonnement. Car, politiquement une partie du peuple règne de différentes manières.

Ainsi, de la même manière que la propriété de Dieu sur tout l'univers n'empêche pas la légitimité de la propriété individuelle, La souveraineté divine au sens réel du terme aussi ne contredit pas la légitimité de l'autorité d'un individu et l'instauration d'un gouvernement basé sur la volonté du peuple. En fait cela est contre l'autorité absolue, car historiquement dans les sociétés islamiques et dans bien d'autres sociétés on a toujours justifié les régimes totalitaires en soutenant qu'ils étaient d'origine divine. Or, dans la pratique on ne voit qu'un individu qui détient tout le pouvoir de manière absolue.

Par ailleurs, on trouve dans les sources islamiques authentiques des preuves montrant qu'il existe un fondement populaire de la souveraineté politique. Dans plusieurs passages de Nahj al-balâgha, l'imam Ali (a.s) insiste sur le droit de la souveraineté du peuple. Il déclare par exemple au sujet de l'acceptation du califat :

« Sans l'allégeance de tout ce monde, sans les mais, je n'aurai pas été convaincu et je n'aurais pas pris en main les rênes de cette affaire »⁵

⁵ Nahj al-balâgha, sermon 40

Dans un autre passage il déclare :

« Le peuple m'a donné l'allégeance, pas pour la raison de domination sur lui, ni pour la bonne nouvelle de récompense présente. Le peuple n'a pas donné allégeance par contrainte, il l'a fait de plein gré et avec engouement »⁶

Il déclara aussi lorsque les gens l'avaient envahi pour lui donner l'allégeance :

« Allez à la mosquée pour que l'allégeance que vous me donnez n'ait pas l'air clandestine et que cela ne se produit qu'avec l'accord et le désir des Musulmans »⁷

⁶ Nahj al-balâgha, sermon 3

⁷ Cité par Ghazâli Mohammad, Droit de l'homme dans l'Islam

Ces explications de l'imam Ali (as) sont des preuves évidentes et pertinentes du droit du peuple sur la désignation du gouvernement. Et selon elles, dans l'Islam, le gouvernement ne saurait trouver sa légitimité qu'à travers l'allégeance libre et volontaire du peuple (qui en réalité ressemble à une sorte de pacte et de contrat entre le peuple et le dirigeant). Et cette légitimité demeurera tant que le peuple reste fidèle à son allégeance. Parmi les penseurs, que ce soit dans le paradis classique ou le paradis moderne, beaucoup estiment que le gouvernement repose sur l'autorité du peuple.

Sur la base du Saint Coran et de la Sunna, Shahid Motahari insiste sur le droit du peuple de désigner le gouvernement et la responsabilité du gouvernement face au peuple. Il déclare en effet à ce propos :

« Dans la perspective de la philosophie sociale de l'Islam, non seulement le résultat de la croyance en Dieu se traduit par le rejet du gouvernement absolu des individus, le dirigeant est responsable devant le peuple. Selon cette philosophie, il n'y a que la foi en Dieu qui fait du dirigeant celui qui doit rendre compte au peuple. Et les individus sont les ayants droit et présentent l'engagement vis-à-vis des droits comme une obligation Islamique »⁸

Les penseurs du nouveau paradigme aussi en principe observent la chose sous un nouvel angle et estime que la question sur la source du pouvoir et la place de la volonté du peuple dans le pouvoir politique relève des nouvelles questions auxquelles on ne saurait répondre en s'appuyant sur le Coran et la Sunna. On peut juste s'appuyer sur les fondements des valeurs de l'Islam et sur la raison collective des musulmans. Selon ce point de vue, c'est la justice qui est l'élément essentiel dans le Saint Coran. Et on ne parle pas d'élection ou d'investiture :

« Dans le Coran, on ne met pas d'accent sur les méthodes et les systèmes de gouvernement. Cependant, on insiste sur la gestion en toute justice. Un peu comme si le Coran ne jugeait pas laisser à la disposition de la religion et de la révélation la possibilité de déterminer les méthodes et les systèmes de gouvernement. En fait, le Coran trouve qu'il est du ressort de la révélation de déterminer les valeurs relatives au gouvernement. Les méthodes et les systèmes naissent au sein des sociétés et des peuples sous plusieurs formes et cela était le cas au cours de l'histoire... Le Coran insiste sur un élément stable et immuable à savoir, la justice »⁹

⁸ - Cause de l'attrait pour le matérialisme, Shahid Motahari, page 105.

⁹ - Herméneutique : Le Coran et la Sunna, page 56, Mojtahid Shouchtari.

Donc selon ce point de vue, si on considère la source du pouvoir politique comme découlant de la volonté du peuple, il n'y aura aucune contradiction avec le Saint et la Sunna.

La responsabilité du gouvernement et le pouvoir du dirigeant face au peuple découle du droit du peuple à choisir son gouvernement. En réalité, tant qu'il n'existe pas de reconnaissance de l'origine populaire du pouvoir politique dans la théorie et la pratique, la responsabilité du gouvernement face au peuple n'aura aucun sens. En réfutant les philosophies, qui insiste uniquement sur la responsabilité devant Dieu, SHahid Motahari évoque les méfaits de cette vision et le risque de la violation des droits du peuple.

Dans ces philosophies, la responsabilité face au peuple n'est pas supposée. On estime juste que du moment où on est responsable devant Dieu, cela suffit. Et pour que le peuple n'ait aucun droit ici, la justice sera exactement équivalente à la volonté que le dirigeant va exercer et l'injustice n'aura aucun sens à ses yeux. En d'autres termes, on suppose le droit de Dieu qui entraîne la violation du droit du peuple.¹⁰

Alors, selon le fondement et les points de vue ci-dessus, c'est au peuple que revient le droit de déterminer le gouvernement. Et l'imam Khomeiny insiste la dessus dans plusieurs de ses œuvres que nous allons étudier.

B – La légitimité du gouvernement islamique selon l'imam

Au sujet du point de vue de l'imam Khomeiny à propos de la légitimité, il existe plusieurs avis. Certains estiment que selon l'imam, la légitimité du gouvernement islamique est une légitimité d'ordre divin indépendamment de la volonté générale.¹¹

Il existe un autre avis selon lequel la position de l'imam Khomeiny au sujet de la légitimité du gouvernement islamique repose sur deux piliers à savoir, la législation islamique et le peuple et cela est intitulé «Légitimité divine » et «acceptation du peuple ». Cependant, dans cet article, nous voulons montrer que mis à part le point de vue de l'imam au sujet de la légitimité divine du gouvernement islamique, selon lui, le peuple de manière indépendante peut constituer un fondement de la légitimité d'un système politique et on peut s'appuyer sur plusieurs déclarations de l'imam à ce sujet pour appuyer ce point de vue.

Après avoir analysé l'un des points de vue de l'imam qui insiste sur : «la légitimité divine du gouvernement islamique », nous avancerons son point de vue.

¹⁰ - Ensemble d'œuvre, bref aperçu dans Nahjul Balagha, Shahid Motahari, page 123 – 124.

¹¹ - Confère Kazim Kazi Zadeh, les théories juridico politiques de l'imam Khomeiny, page 369.

L'un des chercheurs affirme au sujet du point de vue de l'imam Khomeiny par rapport à la légitimité :

«Par rapport aux preuves que nous avons mentionnées sur le point de vue de l'imam, étant donné que la théorie du gouvernement selon lui et selon ce qui ressort de ses œuvres sans considérer ses dernières lettres au président de l'Assemblée de l'amendement de la constitution, il s'agit de l'investiture divine d'un guide. Raison pour laquelle le peuple ne favorise pas le cadre de la légitimité.¹²

Selon le point de vue ci-dessus, l'imam estime que la légitimité ne vient pas du peuple, mais plutôt l'acceptation qui découle de la voix et l'avis du peuple. Ce point de vue s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la séparation de la légitimité et de l'acceptation soit possible. Et en principe, ces deux notions appartiennent à deux espèces séparées. Or, comme nous l'avons dit bien avant, il est impossible de séparer ces deux notions en pratique. Et en insistant à la fois sur l'investiture divine dans la légitimité, l'imam appuie aussi le rôle indépendant du peuple dans l'attribution de la légitimité au gouvernement. Et comme nous le dirons après, la lettre écrite à la fin de sa vie et adressée au président de l'Assemblée au sujet de la révision de la constitution confirme cela. Les preuves de base qui permettent d'évaluer le point de vue du rôle indépendant du peuple dans l'attribution de la légitimité au gouvernement et qui sont débattues sous les thèmes suivants se présentent comme suit :

- Le fait que l'imam insiste sur la non légitimité du régime du Shah parce qu'il ne s'appuie pas sur l'avis du peuple, le point de vue. La position de l'imam qui révèle le rôle de la légitimité du peuple. Après la victoire de la révolution islamique, sa lettre au président de l'Assemblée des experts pour la révision de la constitution, ses différentes recommandations au sujet de la nécessité de la préservation du système, le droit de supervision du peuple sur le gouvernement islamique selon lui, tous ces éléments constituent le point de vue de l'imam de l'Imam sur le rôle du peuple dans la légitimité du système islamique.

1- L'illégitimité du régime Pahlawite

Les principaux arguments de l'imam Khomeiny dans la lutte contre le régime Pahlawite repose sur la croyance en l'illégitimité de ce régime à cause du fait qu'il ne reposait pas sur le peuple.

¹² - En guise d'exemple, Confère Ali Reza Ansari, Légitimité du guide religieux selon l'imam Khomeiny, ensemble d'articles du congrès, Imam Khomeiny et la pensée du gouvernement islamique, vol 1, page 50 – 57.

L'imam Khomeiny explique l'étouffement, la violence et le fait de mâter les gens par le système Pahlawite comme la preuve de la séparation de la nation par rapport à l'Etat et le manque de confiance de l'Etat régnant entre l'Etat et la nation et qui selon lui découle du totalitarisme du régime de Shah. L'un des principaux slogans du régime de l'imam Khomeiny dans la lutte contre le régime reposait sur le rejet de la Tyrannie qui engendre la violation des droits et libertés élémentaires du peuple :

«Ainsi, son autorité à la base est illégale et ne jouit pas de la légitimité et l'autre est que durant tout son règne, le Shah a violé à plusieurs reprises les lois de l'Islam et piétiné les droits généraux de la société iranienne »¹³

Ainsi, l'imam affirme :

«Notre révolution a émergée dans un environnement où le piquet avait remplacé la justice, l'emprisonnement la torture et l'étouffement avait pris la place de la liberté, la pauvreté avait pris la place du confort et du bien-être. Alors, le but de la révolution était de sortir du Jouques de la tyrannie et accéder aux droits et aux libertés légales :

«Ceux-ci réclament les droits élémentaires de l'homme. C'est un droit élémentaire de l'homme

« Ceux-ci réclament les droits élémentaires de l'homme » c'est un droit élémentaire de l'homme qui veut que je veux être libre. Je veux parler librement, je veux être indépendant, je veux être moi-même, voilà ce que nous disons. C'est une parole donc si vous prononcez quelque part, tout le monde l'acceptera de vous »¹⁴

« Notre révolution est partie de »¹⁵

Dans son célèbre discours au Cimetière Behesht Zahra en 1979, l'imam avance des arguments solides, pertinents et logiques de l'illégitimité du régime du Shah et son centre d'argumentation exprime entièrement la volonté du peuple et c'était la substance même de sa logique à savoir :

« Aucune génération ne peut définir un genre de système politique pour la génération future. Sauf si la nouvelle génération l'admet. Et étant donné qu'en cas d'accord, la nouvelle génération peut valider un gouvernement, le fondement de la pérennité de chaque gouvernement selon l'imam repose sur la volonté et l'agrément

¹³ - Sahifeh Imam, vol 5, page 173.

¹⁴ - Ibid, vol 3, page 510.

¹⁵ - Ibid, vol 2, page 123 – 124.

général. Raison pour laquelle la voix du peuple joue un rôle indépendant dans l'attribution de la légitimité à un système et sa continuation.

En plus de cela, le caractère injuste de tous les régimes monarchiques Pahlawite en particulier constitue selon l'imam, d'autres arguments de l'illégitimité du régime Pahlawite et c'est une autre manière de mettre en évidence le droit du peuple dans la détermination de son genre de gouvernement et en même temps, il appuie deux éléments fondamentaux, le régime monarchique est contraire aux normes rationnelles et deuxièmement, il est contraire aux normes des droits de l'homme.

« Cette monarchie au départ était déjà quelque chose d'invalidé. En fait, la monarchie dès le départ est contraire à la loi et contraire aux règles rationnelles, contraire aux droits de l'homme »¹⁶

Dans un autre passage, l'Imam Khomeiny insiste sur l'illégalité des régimes monarchiques et il affirme qu'il repose sur la force, et que le peuple n'y est pas libre : « Est-ce logique que 50 ans avant, un autre groupe...ait désigné une personne comme monarque malgré le fait que l'imam ne considère pas un Monarque comme éligible, et après, sans le choix de ce peuple, on impose son fils...Sans le choix du peuple pourquoi ? Qu'est-ce que cela signifie ? Toute personne, tout groupe et toute société a pour droit primaire le fait de choisir lui-même quelque chose qui concerne le leader de sa nation »¹⁷

L'imam présente le Shah comme la cause principale du soulèvement du peuple qui a détruit pendant 55 ans toutes les libertés et droits de la nation.¹⁸

Dans la pensée politique de l'imam Khomeiny, que ce soit à l'époque de la lutte contre le régime monarque ou après la victoire de la révolution islamique « Le droit de déterminer le destin » est primordial. Et à cause de sa violation des droits du peuple dans le choix de son destin, l'imam estime que le régime du Shah est illégal. Selon l'imam, déterminer le destin est un droit islamique et divin que Dieu a donné aux hommes :

« C'est notre droit islamique, notre droit légal et notre droit humain à savoir déterminer nous-mêmes notre destin »¹⁹

Dans cette phrase, l'imam avance trois fondements pour le droit de l'homme de déterminer son destin :

¹⁶ _

¹⁷ - Ibid, vol 4, page 492.

¹⁸ - Ibid, page 357.

¹⁹ - Ibid, vol 6, page 13.

«La législation divine, la loi et l'homme. Et selon cela, dans un premier temps, Dieu a donné ce droit à l'homme qu'il puisse décider sur sa vie, que ce soit sa vie individuelle que sa vie politique. Deuxièmement, la constitution (la constitution du parlement) reconnaît officiellement un tel droit et enfin, ce droit est un jugement humain et les lois humaines jugent que l'homme doit définir son destin pour être à l'abri des transgressions du gouvernement.²⁰

C'est pour cette raison que l'imam insiste sur le fait que le régime monarchique est illégal parce qu'il foule aux pieds un jugement divin, humain et légal. Il soumet le peuple à ses passions et ses désirs. Dans un autre passage, l'imam estime rationnel et logique le droit de l'homme de décider de son destin :

«C'est quelque chose de rationnelle. Toute personne raisonnable reconnaît que le pouvoir de chacun doit être entre ses mains »²¹

Le point de vue de l'imam par rapport aux droits de l'homme de définir son destin apparaît dans plusieurs endroits de ses œuvres. Et en fait, il n'y a aucun doute et selon l'auteur de cet article, quelques soient les circonstances l'imam est resté ferme par rapport à sa conviction et il a toujours voulu que le peuple soit libre de déterminer son destin, un principe définitif et inaliénable.

²⁰ - Ibid, vol 17, page 162.

²¹ - Ibid, vol 3 page 141.

2- Le rôle du peuple dans la détermination du gouvernement islamique

La voix du peuple et le soutien du gouvernement par la voix du peuple constitue la substance de la pensée politique de l'imam Khomeiny. Et à l'époque du Shah, il a brandi cela pour combattre le régime monarchique. Après la victoire de la révolution islamique aussi, il a établi le gouvernement islamique basé sur la voix du peuple :

«Nous avons proclamé la République islamique. Et avec les marches répétitives, le peuple s'est montré favorable à cela. C'est un gouvernement qui s'appuie sur la voix du peuple, sur les lois et les normes islamiques »²²

Les explications de l'imam à propos des normes régnant sur le système islamique sont aussi appuyées par ce même sujet :

«Ce qui est important ce sont les normes qui doivent régner dans ce gouvernement et les plus importants sont :

* Premièrement, qu'il repose sur la voix du peuple de sorte que tous les membres de la société participent aux élections pour la désignation de la ou des personnes qui doivent occuper les responsabilités. Et l'autre porte sur les personnes aussi doivent respecter les règles en ce qui concerne la ligne politique, économique et d'autres affaires sociales. De manière certaine, les dirigeants doivent permanemment consulter les représentants du peuple dans les décisions »²³

Raison pour laquelle le gouvernement islamique n'est ni tyrannique, ni absolue, mais parlementaire et les conditions le limitant sont les lois de Dieu et la voix du peuple. En fait l'imam détestait personnellement la tyrannie. Qu'il considérait comme l'expression de la corruption. Pour lui, un gouvernement corrompu était à l'origine de toutes les corruptions et perversité qui nous cernent.

Avec ce regard de l'imam sur le gouvernement comme source de corruption dans la société, il est tout à fait naturel qu'il s'oppose à la tyrannie, La tyrannie monarchique constitue la pire forme de système politique et avec un regard approfondi dans l'histoire de ce pays, on comprend les répercussions négatives d'un tel ordre dans l'esprit, l'âme et la vie du peuple d'Iran. Et à plusieurs reprises, l'imam s'est dressé contre toute forme de dictature. Quelle que soit le nom et la forme.

Toutefois, au sujet du rapport de l'Islam et la démocratie, l'imam n'a jamais proclamé le gouvernement islamique comme un gouvernement démocratique. Il pense que le

²² - Ibid, vol 5, page 91.

²³ - Ibid, page 436.

gouvernement islamique du moment où il repose sur la voix du peuple, a un point de ressemblance avec les gouvernements démocratiques. Cependant, les lois et les principes régissant son programme viennent de la part de Dieu. En effet, l'imam déclare :

«Le régime qui remplacera le régime oppresseur de Shah sera fondé sur la justice et il n'y a pas pareil à ce régime dans la démocratie Occidentale. On n'en trouvera pas d'ailleurs. Peut-être la démocratie que nous voulons peut ressembler un peu aux démocraties appliquées en Occident. La démocratie que nous voulons mettre sur pied n'existe pas en Occident. La démocratie islamique est plus complète que la démocratie Occidentale »²⁴

De même, l'imam présente la République islamique après la révolution comme ressemblant aux Républiques existantes sur la forme avec la différence selon laquelle dans cette République, le contenu des lois en vigueur est islamique :

«Quant au mot République, ça apporte le même sens qu'on trouve partout. Cependant, cette République repose sur une loi qui est celle de l'Islam. Lorsque nous parlons de République Islamique, c'est parce qu'elle jouit des conditions de choix et que les lois qui y sont appliquées s'appuient sur l'Islam. Mais, c'est au peuple que revient le choix et la méthode Républicaine demeure la même que partout »²⁵

L'imam n'a jamais été l'objet de l'incompatibilité entre l'Islam et les principes démocratiques. Et en même temps, il répétait les termes tels que «république », «Démocratie », « Peuple », «Souveraineté nationale » et «Droits » du peuple.

Cela montre sa conviction sur le rôle du peuple dans l'attribution de la légitimité au gouvernement. Cette argumentation paraît plus forte qu'on évoque l'opposition de ceux qui estiment que la légitimité du gouvernement est d'ordre divin et s'oppose à la démocratie. Ces penseurs montrent dans l'ensemble que l'Islam et la démocratie sont incompatibles, raison pour laquelle il rejette la démocratie en estimant que c'est un système basé sur la mécréance. La preuve que ce groupe de penseurs avance est le fait de présenter la démocratie comme un système irréligieux, car pour eux, en soi la démocratie signifie donner à l'homme contre Dieu et faire passer les lois humaines sur les lois divines.²⁶ Or, l'imam n'a jamais avancé un tel point de vue au sujet de la démocratie. Il pense que les fondements et les valeurs qui sont prônées dans la démocratie existent aussi dans l'Islam.

Ici, apparaît une question importante à savoir :

²⁴ - Ibid, vol 4, page 314.

²⁵ - Ibid, page 479.

²⁶ - Informations, 20 Mordad, 1373, Mohammad Taqi Misbah Yazdi.

Fondamentalement, quelle est la place de la voix du peuple et jusqu'à quel niveau son avis est utile ? Par supposition, est-ce que le peuple peut s'opposer au gouvernement Islamique ? Pour répondre à cette question, il faut dire que normalement, dans l'esprit de l'imam, c'est inconcevable que le peuple musulman s'oppose à un gouvernement qui fonctionne selon les normes islamiques. On peut retenir de la pensée de l'imam que sa conception du gouvernement Islamique en tant que gouvernement convenable rend impossible l'opposition du peuple musulman face à cela. Et au cas où cela arrive, le gouvernement serait certainement sorti de la voix islamique et divine. Alors, l'opposition du peuple sera la conséquence de ce genre d'égarement. Ainsi, l'imam n'a pas émis un point de vue à ce sujet à savoir si par supposition le peuple s'oppose au « gouvernement islamique », qu'est-ce qu'il faut faire ? Ainsi, on peut comprendre la légitimité définitive accordée au peuple selon les points de vue de l'imam.

3 - La lettre de l'imam adressée au président de l'assemblée des experts pour la révision de la constitution.

Dans sa lettre adressée au président de l'assemblée des experts chargé de la révision de la constitution, l'imam met en évidence la légitimité populaire du système islamique. Premièrement, étant donné que cette lettre a été écrite à la fin de sa vie, ensuite, parce que cette lettre avait été adressée à l'Assemblée des experts de la révision de la constitution dont la mission principale était l'amendement de la constitution. Dans cette lettre, l'imam rappelle :

«Si le peuple vote l'Assemblée des experts afin de définir un Mojtahid juste pour occuper le siège du guide suprême de leur gouvernement, s'ils choisissent quelqu'un pour être guide, alors c'est que la personne est reconnue par le peuple. Dans ce cas, il sera le guide élu du peuple et son autorité sera valable.²⁷

La préservation du système islamique et le fondement populaire de la légitimité du gouvernement islamique.

Le fait que l'imam présente le fondement du gouvernement politique de l'Etat comme venant du peuple peut être analysé par d'autres voies. Normalement, parmi les recommandations les plus importantes de l'imam, il y a **l'impératif primordial «le plus obligatoire des obligations»** qui est celle de préserver le système et gouvernement islamique. Cela revient à plusieurs reprises dans sa déclaration :

«la question de la préservation de la République Islamique à cette époque et la situation qu'il y a dans le monde similaire...Fait partie des obligations les plus importantes rationnelles et islamiques que rien ne doit perturber »²⁸

Pour préserver le système islamique, l'imam présente le soutien du peuple comme le facteur le plus important et le plus efficace et nous constatons qu'il répète cela à plusieurs reprises. La question est :

Qu'avec la croyance en la légitimité du système islamique a une base non populaire progressivement ne fera pas régner l'idée selon laquelle lui-même n'aura pas besoin du soutien et l'appui du peuple. Même si la théorie du fondement non populaire de la légitimité du gouvernement islamique en soi soit fondée, au final, elle augmentera au jour le jour la distance entre le peuple et le gouvernement islamique :

²⁷ - Sahifeh Imam, vol 21, page 371.

²⁸ - Ibid, vol 19, page 153.

Et cela ne sera pas contraire au principe impératif de préservation du système islamique sur lequel l'imam insiste autant ? Même si nous admettons la séparation entre la légitimité et l'acceptation et (que nous estimons que la légitimité vient de Dieu, est-ce que l'acceptation populaire pour la préservation du système ne sera pas nécessaire ? Ce qui est impossible de manière palpable) Et même si le gouvernement jouit de la légitimité divine. Mais, jouir de la légitimité divine mais perd l'acceptation populaire, rien ne menacera la préservation du système à la base pour lequel l'imam milite à cent pour cent ? Donc, c'est logique que si entre la légitimité et l'acceptation dans le monde des idées nous fixons une frontière, dans le monde réel et pour réaliser le désir de l'imam à savoir préserver le système islamique, nous ne les séparons pas. Parce que si le gouvernement perd la reconnaissance du peuple (en mettant de côté la légitimité divine), comme certains le pensent, la pérennité du système islamique sera menacée. Dans ce cas, s'appuyer uniquement sur la légitimité divine en supposant ne peut pas résoudre les choses. Dans cette optique, la légitimité politique forme la fondation de la reconnaissance du gouvernement par le peuple qui garantit la pérennité du système politique comme l'affirme l'imam Khomeiny.

5 – Supervision du gouvernement par le peuple selon l'imam Khomeiny. La supervision du gouvernement du peuple par l'imam fait partie des éléments de base de la démocratie. Au cas où nous admettons que la volonté du peuple sert de fondement du pouvoir politique, naturellement, la supervision du peuple sur le gouvernement afin d'empêcher toute forme d'abus de pouvoir devient quelque chose de nécessaire. Et la supervision du gouvernement par le peuple ne peut se faire que si le gouvernement doit sa légitimité à la volonté et à la voix du peuple. La supervision sur la manière selon laquelle les membres du pouvoir exercent leur autorité occupe une place importante dans la pensée politique de l'imam Khomeiny. Cela peut s'appliquer de deux manières.

Parmi les recommandations les plus importantes dans la pensée politique de l'imam on remarque la supervision intérieure. Selon lui, le pouvoir en soi est bien et étant donné que Dieu est le tout puissant absolu, il possède la perfection absolue. Raison pour laquelle l'attrait de l'homme pour le pouvoir et une sorte de perfection est un moyen d'évoluer à la perfection absolue. L'imam juge que le pouvoir est dangereux et devient une menace pour la société lorsqu'il tombe entre les mains des personnes indignes.

Si le pouvoir tombe entre les mains des personnes indignes, alors, c'est dangereux. Le pouvoir en soi seul représente une perfection et l'excellence. Dieu exalté soit-il est tout puissant. Mais, si le pouvoir tombe entre les mains des personnes corrompues cette perfection sera poussée vers la médiocrité. Le monde d'aujourd'hui souffre parce que le

pouvoir est entre les mains des personnes qui n'ont aucune caractéristique des êtres humains »²⁹

En plus de la supervision interne, l'autre angle de supervision s'oriente sur l'Etat. Selon l'imam, il s'agit de la supervision extérieure. C'est le peuple qui doit exercer cette supervision afin d'empêcher toute déviation de l'Etat par rapport à la voie de l'Islam et de l'humanité. Cet avis émerge de la confiance essentielle de l'imam sur le rôle de la volonté nationale dans la légitimité du pouvoir politique. Et cette même volonté nationale à travers la supervision du peuple doit empêcher la destruction politique. Evidemment, le manque de supervision sur l'action du gouvernement peut entraîner la corruption politique.

«Si le peuple ne supervise pas les affaires de l'Etat et de l'Assemblée nationale, et Surtout s'il se met à l'écart et laisse les choses entre les mains des gens et s'en va pour s'occuper de ses affaires, il est possible qu'à un moment, les choses courent à la destruction. Nous devons être superviseurs par rapport aux affaires du peuple. Le peuple doit avoir une observation sur ce qui se passe dans le gouvernement »³⁰

Cette observation sur le fonctionnement de tous les appareils institutionnels que ce soient exécutif, législatif ou judiciaire doit s'accompagner de critiques. L'imam va jusqu'à considérer que cette supervision est un droit pour chaque membre de la société islamique. Et les dirigeants de la société doivent leur donner des réponses.

Chaque membre de la société a le droit de convoquer directement un dirigeant musulman, lui adresser des critiques et il doit répondre. Dans le cas contraire, s'il agit contrairement à ses obligations islamiques, il sera lui-même écarté du poste de dirigeant »³¹

L'importance de la supervision du peuple est au point que l'imam estime que le dirigeant qui s'est trompé, s'il ne donne pas de réponse convaincante par rapport à son horaire doit être déposé.

6 – Le droit de déposer le gouvernement

²⁹ - Ibid, vol 18, page 206.

³⁰ - Ibid, vol 15, page 17.

³¹ - Ibid, vol 5, page 409.

Dans l'encyclopédie de la pensée de l'imam, déposer le gouvernement oppresseur et injuste est non seulement un droit du peuple, mais aussi un devoir pour la nation. Certains parlent de droits et devoirs.

C'est en s'appuyant sur ce point de vue que l'imam avait engagé sa lutte pour le renversement du gouvernement oppresseur et dictateur Pahlwite. Dans la pensée politique de l'imam, non seulement il n'est pas permis de renverser le gouvernement islamique, il déclare également que préserver le gouvernement Islamique est « la plus obligatoire des obligations ». Mais, avec cela, selon lui, le gouvernement qui se montre injuste à l'égard du peuple et s'écarte de la justice n'a plus rien à voir avec l'Islam. Dans le point de vue de l'imam, l'Islam ne permet pas la dictature. Dieu ne nous a pas donné ce droit d'imposer quelque chose à notre nation.³²

L'imam pense que le gouvernement islamique repose sur la volonté du peuple et s'il arrive qu'il agisse contrairement à la volonté du peuple, celui-ci peut le renverser :

«Le gouvernement islamique est un gouvernement national. Un gouvernement reconnu par la loi divine et la volonté du peuple. Il ne s'est pas imposé par la brutalité pour vouloir se protéger. Elle est établie par la volonté du peuple et c'est le peuple qui le protège. S'il arrive qu'il agisse contrairement à la volonté du peuple, il doit absolument tomber et le peuple iranien doit l'écarter.³³

Les déclarations de l'imam au sujet de la volonté du peuple et la mise à l'écart du gouvernement en cas de violation de cette volonté montrent que l'imam de manière indépendante reconnaît le rôle légitime de la volonté nationale. Pour lui, en plus du fait que le gouvernement islamique doit appliquer la justice, la société islamique aussi est une société qui ne doit pas cautionner l'injustice. Et elle doit se dresser face à ceux qui essaient d'imposer injustement leurs désirs au peuple :

«Il existe une énorme différence aujourd'hui et le temps de l'ancien régime. Car aujourd'hui, il y a une nation qui n'est pas constituée juste d'une personne qui va imposer la force et mettre la pression en imposant au peuple une action. Nous n'avons pas de telles personnalités. C'est-à-dire même notre nation ne supporte pas un tel rang. La nation est bâtie de sorte que si quelqu'un de haut rang veut imposer quelque chose, elle va se dresser contre lui, lui arrêter le poignet et l'empêcher. C'est un grand bienfait pour une

³² - Ibid, vol 11, page 34 ;

³³ - Ibid, vol 12 page 214.

nation qu'un dirigeant de haut rang ne puisse pas commettre d'injustice. En fait, elle met l'injustice oppresseur à sa place et avec force elle le met à sa place »³⁴

L'imam répond clairement dans la déclaration ci-dessus à savoir est-ce que le peuple peut déposer un gouvernement islamique. Car de la même manière que nous avons constatée avant, l'imam estime que c'est une obligation de préserver le système. Et d'un autre côté, il rappelle que le peuple ne supporterait pas qu'on commette l'injustice sur lui et il doit écarter l'injuste :

«Le gouvernement islamique est un gouvernement de droits. Si le numéro un de notre nation commet une violation dans le gouvernement islamique, l'islam le limogera. Qu'une personne commette l'injustice, qu'une personne gifle l'autre, l'Islam l'écartera et il ne sera plus digne de gouverner »³⁵

Quand on analyse la déclaration ci-dessus, il faut dire que l'imam considère le système islamique comme un système dont il importe à tout un chacun de le préserver, et en même temps il pense que le gouvernement islamique ne peut pas exercer la tyrannie et l'oppression c'est-à-dire si le gouvernement islamique viole le droit du peuple et commet l'injustice sur lui et s'écarter de la justice, alors ce n'est plus un gouvernement islamique même s'il le prétend.

Une autre analyse qu'on peut dégager des œuvres de l'imam est qu'il croit en la séparation du système islamique et de l'action des dirigeants ; c'est -à-dire, c'est une obligation de préserver le système qui fait prévaloir les lois islamiques comme critère de fonctionnement. Mais, il peut arriver que parmi les dirigeants, l'un dévie de la voie de la justice et non seulement on peut écarter du gouvernement islamique ce genre de personne, mais cela est une obligation même pour la société islamique. Raison pour laquelle c'est un devoir de préserver le système islamique et la condition de la continuation des personnes dans le système repose sur la justice islamique. Si le gouvernement est un gouvernement national et si la nation met en place un gouvernement, tout le monde sera mécontent s'il venait à disparaître parce que c'est eux-mêmes qui l'ont instauré. Et si elle veut faire disparaître ce gouvernement, tout le monde sera engagé. Mais, si les piliers du pouvoir d'un gouvernement ne reposent pas sur le peuple, et s'il arrive que la nation décide qu'il doit partir, alors, les rues seront pleines...(Comme vous pouvez le constater (allusion au 26 dey 1357) et à la fête et la joie du peuple face à la fuite du Shah)

³⁴ - Ibid.

³⁵ - Ibid, vol 11, page 34.

Lorsqu'un gouvernement ne tient pas son pouvoir du peuple, et que dans son cœur le peuple ne le veut pas, quelle que soit sa force, il ne peut pas tenir.³⁶

...Le peuple peut préserver ce pouvoir. Si le peuple soutient ce groupe, ils peuvent tout faire. Cependant, si le peuple devient mécontent à un moment, si aujourd'hui il ne pas, quelques temps après leurs voix s'élèveront. Ce jour où le peuple lèvera la voie, ce régime ne peut pas en tant qu'une force s'opposer à lui.³⁷

Lorsqu'une grande puissance n'est pas soutenue par le peuple, celle-ci ne peut pas tenir sur ses deux pieds. Cependant, si une puissance même petite jouit du soutien du peuple, elle triomphera. Efforcez-vous à établir personnellement les bases de la nation...lorsque vous fixez les bases, Dieu sera satisfait de vous. La nation sera satisfaite de vous, le pouvoir resta entre vos mains et le peuple sera votre soutien.³⁸

Il ajoute à la suite :

«Si quelqu'un vient et veut exercer une violation sur vous, le peuple l'envahira. Et à l'inverse, si le peuple voit que ceux-là ne sont pas avec eux, que ceux-là sont des ennemis, si une personne vient, si un voleur vient vous attaquer, ils vous assisteront aussi »³⁹

Si cet homme avait du soutien au sein du peuple, s'il avait utilisé la moitié de son pouvoir pour obtenir l'agrément du peuple, jamais ce pouvoir n'allait tomber. Jamais il n'aurait fait face à l'opposition.⁴⁰

Raison pour laquelle le soutien du peuple selon l'imam est un devoir très important et tout gouvernement dont les bases du pouvoir ne reposent pas sur le peuple, quelle que soit sa puissance ne demeurera pas longtemps. Ainsi, entre autre devoir des responsables et des cadres qui occupent le gouvernement et le système islamique, il faut obtenir le soutien du cœur de toute la nation.

³⁶ - Ibid, vol 7, page 510.

³⁷ - Ibid, page 511.

³⁸ - Ibid, pages 511 – 512.

³⁹ - Ibid, page 512.

⁴⁰ - Ibid.

